

**ÉTABLISSEMENT**

Ville de Grasse (06)  
BP 12069  
06131 Grasse Cedex

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE****TRAVAUX****Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Grasse (06)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 21060069800018

**Code postal / Ville :** 06131 Grasse Cedex

**Grouperement de commandes :** Non

**Section 2 : Communication**

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** JV/CD/AZ/VB/145

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - Tél : +33 497055138 - Mail : [marches-publics@ville-grasse.fr](mailto:marches-publics@ville-grasse.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;  
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Capacité économique et financière : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Capacités financières adaptées à l'objet du marché, les entreprises devront posséder un chiffre d'affaire supérieur à 1 500 000 €.

Capacités techniques et professionnelles : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;  
- Liste des travaux exécutés (en rénovation d'éclairage sportif ou public) au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;  
- Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte ;  
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat  
- Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage  
- Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat  
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise  
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** **Lundi 17 avril 2023 - 12:00**

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères Pondération

1 - Prix des prestations 60%

2 - Valeur technique 30%

2.1 Qualité des produits : Les indications concernant la provenance des principales fournitures, les références des fournisseurs correspondants et les fiches techniques des produits proposés 10%

2.2 : Les moyens humains et matériels mis à dispositions pour l'exécution du chantier et leur cohérence avec la durée du chantier et avec la nature des travaux à réaliser 5%

2.3 : Une note détaillée indiquant la méthodologie envisagée pour l'exécution des travaux 10%

2.4 : Les mesures prises visant à la protection de l'environnement notamment les dispositions envisagées pour la limitation des nuisances auprès du voisinage ainsi que la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets de son activité sur le chantier, conformément à la réglementation en vigueur. 5%

3 - Délai d'exécution : un planning ou calendrier d'exécution des ouvrages, indiquant de façon détaillée la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier (planning prévisionnel que l'entreprise entend exécuter pour le chantier). Pour chaque tâche, le candidat devra spécifier les cadences de réalisation et les moyens humains affectés

10%

## **Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE LOUIS PERDIGON A GRASSE**

**Classification CPV :** 45311200

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** L'éclairage du terrain de rugby doit répondre aux exigences de la Fédération Française de Rugby pour un niveau E3 / catégorie C correspondant aux divisions fédérales.

Dans le cadre de la montée en gamme du Stade Louis Perdigon, la commune de Grasse souhaite rénover l'éclairage sportif afin d'organiser des rencontres nocturnes et de permettre l'entraînement des sportifs.

**Lieu principal d'exécution :** Stade Louis Perdigon Chemin du Grand Chêne Saint Antoine 06130 GRASSE

**Durée du marché (en mois) :** 6

**Valeur estimée hors TVA :** 250000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :**

Une visite sur site est fortement recommandée.

Les conditions de visites sont les suivantes : prendre contact avec le service des sports de la Ville de Grasse pour une visite du site au 04 97 05 54 50

Attention, il ne sera répondu à aucune question orale. Le maître d'ouvrage répondra à l'ensemble des questions écrites, à lui adresser au plus tard 10 jours avant la remise des offres, sous la forme d'une réponse écrite adressée à l'ensemble des candidats.

Attention, les entreprises soumissionnaires seront réputées avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions dont notamment les conditions d'accès pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Aucune entreprise ne pourra après la signature du marché, arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délai.

**Modification du contrat**

Le marché prévoit que le contrat puisse être modifié, conformément au chapitre IV « Modification du marché » du code de la commande

publique.

#### Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, conformément au chapitre II « Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables » « section 1 » du code de la commande publique.

#### Variante autorisée et facultative

La commune de Grasse a obtenu une dérogation de la FFR sur la hauteur de mâts. Dans le cas d'une proposition d'une variante avec conservation des mâts existants, la FFR accepte que les mâts soient d'une hauteur inférieure à 20m si et seulement si les exigences en matière d'éclairage (niveau d'éclairage, uniformité, éblouissement, etc.) sont respectées

#### **Date d'envoi du présent avis**

21 mars 2023